

SARL LE FOURNIL DE MARIA  
5 AVENUE RAYMOND ARON 92160  
92160 ANTONY

## COMPTE ANNUEL

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

# Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	1
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	2
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	3
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	4
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	5
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	6
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	7
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	8
<i>2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</i>	9
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	10
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	11
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	12
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	13
<i>2056 - Détail des provisions pour hausse des prix</i>	14
<i>2056 - Détail des autres provisions réglementées</i>	15
<i>2056 - Détail des provisions pour impôts</i>	16
<i>2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges</i>	17
<i>2056 - Détail des autres immobilisations financières</i>	18
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	19
<i>BIC-RN 2057 - Crées et Dettes</i>	20
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	21
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	22
<i>2058A - Déductions diverses</i>	23
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	24
<i>2058B - Détail des provisions pour risques et charges</i>	25
<i>2058B - Détail des provisions pour dépréciation</i>	26
<i>2058B - Détail des charges à payer</i>	27
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	28
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	29
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	30
<i>2059A - Divers autres éléments</i>	31
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	32
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	33
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	34
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	35
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	36
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	37
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	38

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023**

Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-**O** B (entreprises de transport maritime)

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

**SARL LE FOURNIL DE MARIA**

SIRET **81173077900022**

Adresse du principal établissement

**5 AVENUE RAYMOND ARON 92160**

**92160 ANTHONY**

Adresse du siège social

Ancienne adresse en cas de changement

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

## B ACTIVITÉ

Activités exercées

**Commerce de détail**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal  0 Bénéfice imposable à 15%  Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

## 2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%

## 3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>				

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :  Nom et adresse du conseil :

C23A CONSULTING 12 rue de Pontoise  
95000 Cergy  Tél : 0180929361

Tél :

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cocher la case correspondante)  Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date :  Lieu :

N° d'agrément :  Qualité et nom du signataire :

Signature :

*Examen de conformité fiscale (ECF)*  prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et date de clôture de l'exercice

**SARL LE FOURNIL DE MARIA**  
**31122023**

**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DIS TRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

## **H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

**N° 2065 Bis-SD (SUITE)**  
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**SARL LE FOURNIL DE MARIA**

**31122023**

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME S'IMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

# BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12
Adresse de l'entreprise : <b>5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 92160 ANTONY</b>		Durée de l'exercice précédent *		12
Numéro SIRET * <b>8 1 1 7 3 0 7 7 9 0 0 0 2 2</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le, <b>31122023</b>	N-1 <b>31122022</b>	
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>
				Net <b>4</b>
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AA		
	Frais de développement*	AB	AC	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
	Fonds commercial (1)	AF	AG	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	19 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Terrains	AL	AM	
	Constructions	AN	AO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ	66 810 4 203 62 607
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS	130 845 94 284 36 562 36 504
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AT	AU	148 697 117 631 31 065 61 590
	Avances et acomptes	AV	AW	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY	
	Autres participations	CS	CT	
	Créances rattachées à des participations	CU	CV	
	Autres titres immobilisés	BB	BC	
	Prêts	BD	BE	
	Autres immobilisations financières *	BF	BG	
		BH	BI	2 400 2 400 2 400
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>367 752</b>	<b>BK</b>	<b>216 118</b> <b>151 634</b> <b>119 493</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	25 000 25 000 24 000
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 000 4 000
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	5 428 5 428 698
	Autres créances (3)	BZ	CA	223 083 223 083 301 783
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	59 127 59 127 19 089
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>316 638</b>	<b>316 638</b> <b>345 570</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>684 391</b>	<b>216 118</b> <b>468 272</b> <b>465 063</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	2 400 (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :		Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 3 500.....)	DA	3 500	3 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(271 158)	(300 753)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>29 874</b>	<b>29 596</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(237 784)</b>	<b>(267 658)</b>
	Autres fonds propres	DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	<b>TOTAL (II)</b>	DP		
DETTE(S) (4)	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	<b>TOTAL (III)</b>	DS		
Compte régul.	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	338 543	406 533
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	230	795
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	77 030	65 801
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	290 253	259 592
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
Produits constatés d'avance (4)			<b>TOTAL (IV)</b>	<b>706 056</b>
Ecarts de conversion passif *			(V)	732 721
			<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>468 272</b>
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP	EF		
		EG	706 056	732 721
		EH	62 312	62 330

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA							Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N				Exercice (N-1)							
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC							
	Production vendue { biens* services *	FD	590 122	FE		FF	590 122 502 012						
		FG		FH		FI							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	590 122	FK		FL	590 122 502 012						
	Production stockée *					FM							
	Production immobilisée *					FN							
	Subventions d'exploitation					FO							
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP						
Autres produits (1) (11)							FQ 45 14						
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR 590 167 502 027						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS							
	Variation de stock (marchandises )*					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	226 407 187 938						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 000) (24 000)						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	73 558 85 462						
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 219 2 613						
	Salaires et traitements *					FY	167 102 170 807						
	Charges sociales (10)					FZ	13 013 17 234						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilier	- dotations aux amortissements * (14)			GA	71 505 31 207						
		-sations	- dotations aux provisions			GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD							
	Autres charges (12)					GE	200 7						
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF 555 003 471 268						
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>							GG 35 164 30 759						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO							
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 237						
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU 4 237						
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV (4 237)						
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW 30 927 30 759						

4

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 053 1 163
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>1 053 1 163</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI (1 053) (1 163)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>			
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>590 167 502 027</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>560 293 472 431</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			<b>29 874 29 596</b>
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	8 272
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2	1 752
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	144
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b> dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	HS	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
PENALITES FISCALES ET SOCIALES			1 053
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<b>Totalisation</b>		

## 2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>Totalisation</b>		

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>	KD	<b>19 000</b>	KE	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	
	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KL	
	Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	94 010	66 810	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	131 399	KX	
	Matériel de transport *				KY	15 000	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 298	LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK		LM	
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>242 707</b>	LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8T	
	Autres participations				8U		8W	
	Autres titres immobilisés				1P		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 400	1V	
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>2 400</b>	LS		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>264 107</b>	ØJ	<b>103 645</b>	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			
INCORP.	par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
	1			2			3	
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			LV		LW	<b>19 000</b>	1X
	Terrains			LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH	66 810	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ		MK	130 845	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM		MN	131 399	MO
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	15 000	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	2 298	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MZ		NA		NB
FINANCIERES	Avances et acomptes			ND		NE		NF
	<b>TOTAL III</b>			NG		NH	<b>346 352</b>	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		M7		ØW
	Autres participations			ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F	2 400	2G
	<b>TOTAL IV</b>			NJ		NK	<b>2 400</b>	2H
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØK		ØL	<b>367 752</b>	ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIANéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
<b>10 TO TAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

--

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

--

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

--

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>											Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY	EL			EM		EN		
Fonds commercial			RE	RF			RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	PF			PG		PH		
<b>TOTAL I</b>			RK	RM			RN		RO		
Terrains			PI	PJ			PK		PL		
Constructions		Sur sol propre	PM	PN			PO		PQ		
		Sur sol d'autrui	PR	PS			PT		PU		
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	4 203		PX		PY	4 203	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	36 777		QB		QC	94 284	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	69 809	30 524	QF		QG	100 333	
		Matériel de transport	QH	QI	15 000		QJ		QK	15 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	2 298		QN		QO	2 298	
		Emballages récupérables et divers	QP	QR			QS		QT		
		<b>TOTAL II</b>			QU	QV	144 614	71 505	QW		QX
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	ØP	144 614	71 505	ØQ		ØR	216 118	
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
		Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
		<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO	
<b>TOTAL III</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>											
Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
		6N	6P		6R		6S
		6T	6U		6V		6W
	Sur stocks et en cours	6X	6Y		6Z		7A
	Sur comptes clients	7B	TY		TZ		UA
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7C	UB		UC		UD
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		UE			UF		
Dont dotations et reprises		UG			UH		
Dont dotations et reprises		UJ			UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

## 2056 - Détail des provisions pour hausse des prix au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres provisions réglementées au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>						Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 400	UV	UW		
	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	5 428	5 428			
	Créance représentative de titres ( Provision pour dé- préts ou remis en garantie * ( Provision pour dé- préts ou remis en garantie * (		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26	26			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 168	1 168		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	352	352		
Groupe et associés (2)				VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	221 537	221 537		
Charges constatées d'avance				VS				
		<b>TOTAUX</b>		VT	<b>230 911</b>	VU <b>230 911</b> VV		
RENOVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice					
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE				
				VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	62 312	62 312			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	276 230	276 230			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		77 030	77 030			
Personnel et comptes rattachés		8C		6 644	6 644			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		205 294	205 294			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	26 441	26 441			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 477	19 477			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	32 398	32 398			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI		230	230			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
		<b>TOTAUX</b>		<b>706 056</b>	<b>VZ</b>	<b>706 056</b>		
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VY	13 541	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VJ	81 514		VL	230
				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>31122023</b>
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 29 874
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 302	XE 2 302
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D))	RB		XW 1 053
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XY
	Amendes et pénalités	WJ	1 053	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		I7
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						K7
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						ZN
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	WN	
Régime d'imposition PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %}				WO	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions}				XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WQ	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	Y1	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	Y3	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WR 33 229	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WS	
						WT	
						WU	
						WW	
						XB	
						I6	
						WZ	
						XA	
						ZX	
						ZY	
						XD	
						XF	
						XS	
						XG	
						Y2	
						XH	
						XJ	
						XL 33 229	
						XO 0	
<b>II . DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III )							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :	( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )				2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc. (art. 39 décies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 décies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 décies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>III . RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )						XI 33 229	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN 0	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XO 0	

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

## 2058A - Déductions diverses

### au 31/12/2023

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(33 061)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	33 229
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(66 290)
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(66 290)
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## 2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
<b>Totalisation</b>		

## 2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
<b>Totalisation</b>		

## 2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2023

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
<b>Totalisation</b>		

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(300 753)		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	29 596			- Autres réserves		ZD		ZE			
	Prélèvements sur les réserves		ØE				Dividendes		ZF		ZG			
			<b>TOTAL I</b>	ØF	(271 158)		Autres répartitions		(271 158)		ZH			
							Report à nouveau		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )						Exercice N :		Exercice N-1 :					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YQ							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YR							
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YS							
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						YT	68			741			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						XQ	20 611			25 752			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YU							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						SS	7 189			6 614			
IMPOSTS ET TAXES	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						YV							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ST	45 690			52 355			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						ZJ	<b>73 558</b>			<b>85 462</b>			
T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques )						YW							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						9Z	4 219			2 613			
	- Montant de la T.V.A. collectée						YX	<b>4 219</b>			<b>2 613</b>			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YY	45 270			41 294			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *						YZ	24 822			19 123			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØB	131 102						
REGIME DE GROUPE *	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ØS							
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					ZK		%		%			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL			
							Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO			
							Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
<b>I - Immobilisations *</b>	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			<b>Plus-value taxables à 19% (1) ⑪</b>
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
<b>II - Autres éléments</b>	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ ⑫					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ ⑫					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ ⑫					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+ ⑫					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

# 2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2023

## 2059A - Divers autres éléments au 31/12/2023

Libellé	Court terme	19%	Long terme 15% ou 12,8%	0%	Plus-values 19%
<b>Totalisation</b>					

## Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant  \*

## A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>er</sup> quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>er</sup> quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
<b>TOTAL 2</b>					

## B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

## Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

**Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LEFOURNIL DE MARIA**

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ⑤ - ④
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3 N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL</b> (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5			
<b>TOTAL</b> (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LE FOURNIL DE MARIA</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

Exercice ouvert le : <b>01012023</b>	et clos le : <b>31122023</b>	Durée en nombre de mois <b>12</b>
--------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**I - Chiffre d'affaire de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	590 122
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	OX	<b>590 122</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	45
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	3 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	OM	<b>3 045</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	243 508
Variation négative des stocks	OQ	2 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	36 895
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	OJ	<b>282 602</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	<b>310 565</b>
-----------------------------	------------------------------------	----	----------------

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	310 565
--	----	---------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	590 122
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

(17)

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. II<sup>e</sup> au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société) (1)Néant  \*EXERCICE CLOS LE **13|1|1|2|2|0|2|3**N° SIRET **8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 0 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL LE FOURNIL DE MARIA**ADRESSE (voie) **5 AVENUE RAYMOND ARON 92160**CODE POSTAL **92160**VILLE **ANTONY**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	350
Totalisation	P6	350

## I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays 

## II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom de famille **Zeyneb** Prénom(s) **EL Haik**Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° département  Commune **PARIS** Pays **FRANCE**Adresse : N°  Voie **allée des pervenches**  
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**Titre (2) **M** Nom de famille **HABIB** Prénom(s) **EL HAIK**Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° département  Commune **SMAR** Pays **TUNISIE**Adresse : N°  Voie **allée des pervenches**  
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 1 1 7 3 0 7 7 9 0 0 0 2 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LE FOURNIL DE MARIA

ADRESSE ( voie )

5 AVENUE RAYMOND ARON 92160

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° 2067

(2025)

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

ANNEE \_\_\_\_\_ ou exercice

du 01012023

au 31122023

## RELEVE DE FRAIS GENERAUX

Désignation de l'entreprise **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Adresse **5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 92160 ANTONY**

### A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNERÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

### REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ELEMENTS DE REFERENCE ( v. notice ① ) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .....	(total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice .....	⑩ 33 229
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	33 061
Nom et qualité du signataire		A ....., le .....	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche